Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 28 septembre 2022

# Communication n° 29/09.2022

Objet: plan directeur des énergies

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 15 décembre 2021, le Conseil communal acceptait le préavis no 15/11.2021 «Demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour financer un plan directeur communal des énergies». Les buts étaient d’établir un état des lieux des consommations énergétiques sur le territoire de la Commune, ainsi que de proposer des stratégies d’économie et de production locale d’énergie adaptées à notre situation géographique et économique.

Le rapport final vous a été transmis par le secrétariat du Conseil communal le 23 courant. Nous vous serions très reconnaissant pour votre lecture du document en particulier de la partie 6 «fiches de mesure». Nous avons convenu, avec M. le Président, d’une séance de questions d’une heure lors de la séance du 2 novembre 2022, en présence de l’ingénieur auteur du rapport.

Le rapport met aussi en évidence la nécessité de travailler étroitement avec les partenaires industriels, afin de profiter au maximum des synergies possibles. Ce dialogue existe mais doit maintenant déboucher vers des solutions pratiques favorables à toutes les parties, et s’inscrire dans les réalités économiques. Il s’agit donc d’aller de l’avant, sans tomber dans le dogmatisme parfois trop présent à l’heure actuelle.

Un rapport est toujours une vue du moment. Dans le contexte actuel très instable et complexe, certaines positions seront chahutées en particulier par rapport au coût/bénéfice en relation avec la volatilité des prix. Un rapport peut toujours être amélioré. Le but de ce rapport est de faire un état des lieux et ainsi de préparer le terrain pour l’étape suivante, ceci dans des délais courts en regard de l’urgence actuelle. Il doit guider les actions concrètes de la Commune, actions inscrites dans une vision à définir ensemble.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 septembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s’adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, 079 771 89 55*